

HISTOIRE/ ARRESTATION DE JUIFS BORDELAIS

Michel Slitinsky fouille les archives

Le dernier livre de Michel Slitinsky est un témoignage bouleversant sur l'arrestation de juifs bordelais mais aussi un document accablant sur le rôle de l'administration préfectorale. Il paraît quelques mois après la nouvelle inculpation de Maurice Papon

A Bordeaux, le seul nom de Michel Slitinsky évoque depuis quelques années déjà l'affaire Papon. Il reconnaît volontiers être à l'origine des premières plaintes déposées en 1981 contre l'ancien secrétaire général de la préfecture de Bordeaux (1942-1944), inculpé en juillet dernier de « crimes contre l'humanité » (1). Michel Slitinsky est aussi l'auteur de « l'Affaire Papon », paru en 1983 qui lui a valu, deux ans plus tard, sur plainte de l'intéressé, « l'inculpation de dénonciation calomnieuse ».

Mais, contrairement aux apparences, cet homme de 63 ans, juif et bordelais, n'est pas un chasseur de têtes. Depuis des années qu'il fouille les archives départementales et nationales, celles du comité de libération du centre de documentation juive de Paris et plus récemment celles de la police, Michel Slitinsky fait plutôt œuvre d'historien. Il a ainsi décrypté près de 15 000 documents dont la plupart en relation avec les arrestations de juifs à Bordeaux et le rôle de l'administration préfectorale.

Il en livre plusieurs dans son dernier ouvrage, « le Pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux » (2) qui se présente comme un recueil de listes, ordres de missions et autres lettres signées Maurice Papon. Ces documents démontrent, ajoute l'auteur, que dès juin 1942, Papon est intervenu dans l'arrestation de juifs sans consultation des autorités de tutelle. L'accusation est grave.

ARCHIVISTE

Michel Slitinsky aurait pu,

comme d'autres, se contenter de livrer sa propre histoire. Parler de ses parents ukrainiens, émigrés à Paris après la Grande Guerre puis à Bordeaux où ils étaient commerçants. Raconter aussi cette nuit du 19 octobre 1942 lorsque « deux policiers français ont frappé à la porte familiale, rue de la Chartrreuse ». Evoquer encore le souvenir de son frère aîné, arrêté à Paris en 1941, de son père et sa tante, tous trois morts en déportation à Auschwitz. Sa sœur a été internée trois mois au camp de Mérignac. Sa mère, malade, a été épargnée. Lui a réussi, cette nuit-là, à se cacher sur les toits. Il avait 17 ans.

Il aurait pu également s'étendre sur son engagement dans le maquis auvergnat, ses campagnes de France et d'Allemagne où il a découvert les premiers documents relatifs à l'administration locale, sans trop y comprendre grand chose. Puis son retour à Bordeaux en 1946 et le procès alors intenté contre ces deux policiers qui ont bénéficié d'un non-lieu mais dont il n'a jamais oublié les noms.

Michel Slitinsky garde soigneusement, pliée au creux de son portefeuille, l'étoile jaune qu'il n'a jamais voulu épingle sur sa poitrine. Mais dès 1946, il s'est d'abord intéressé aux autres : « J'ai tout de suite essayé de faire l'inventaire des gens disparus dans mon quartier, Mériaudeck. Petit à petit, je me suis investi dans ces recherches. Je me suis peu à peu familiarisé avec le travail d'archiviste ». Il y a consacré ses loisirs de contrôleur du travail, journaliste et directeur

commercial et aujourd'hui, son temps de retraité.

Au début, il ne poursuivait aucun but précis : « Il y avait cependant quelque chose qui me dérangeait, que je ne comprenais pas. Plus je parlais des arrestations de juifs, plus on me disait que c'était les Allemands... J'étais perdu. »

INDÉSIRABLES

Au fil de recherches minutieuses, il a commencé à mettre le doigt sur le rôle et la responsabilité de l'administration bordelaise. « Au début des années 70, quand j'ai travaillé sur la résistance en Gironde, j'ai frôlé de peu cette responsabilité », reconnaît-il aujourd'hui. Il lui a cependant fallu découvrir et accumuler bien d'autres documents avant de l'affirmer aussi ouvertement. Il en a régulièrement et largement fait profiter des avocats dont M^e Klarsfeld, qui a préfacé ce livre; des magistrats dont les juges bordelais chargés successivement d'instruire le dossier Papon; les journalistes du « Canard enchaîné » qui, en 1981, avaient jeté le premier pavé dans la mare; le jury d'honneur réuni cette même année ou encore des historiens avec lesquels il continue à travailler.

« L'accès aux archives de la police, en 1986, a tout bouleversé », confie-t-il. Ce sont d'ailleurs certains de ces documents que Michel Slitinsky publie dans « le Pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux », sous-titré « Stratégie de la déportation au pays des droits de l'homme ».

On y découvre des listes d'hommes, de femmes et d'en-

fants, avec noms, prénoms, âges, adresses et professions. Tous ne sont pas juifs. Il y a des communistes, des tziganes, des hongrois ou toutes autres personnes jugées indésirables. Mais aussi des avis de recherches, des lettres de renseignements et des courriers de divers services. Il suffit de les lire pour comprendre.

« Dans l'avenir, je pourrai démontrer que l'administration Papon-Sabatier savait également, dès la fin 1942, que ces personnes arrêtées à Bordeaux étaient ensuite déportées à Auschwitz. »

Sans haine, sans agressivité, mais avec ténacité et patience, Michel Slitinsky poursuit sa quête d'historien. Pour la mémoire des siens et des générations futures.

BERNADETTE DUBOURG

(1) Maurice Papon est accusé d'avoir participé à l'arrestation de 1 690 juifs dont 223 enfants. Maurice Sabatier, préfet régional de l'époque, a également été inculpé de « crimes contre l'humanité » en octobre dernier.

(2) Le livre est publié aux éditions Walada. Il est en vente, en librairie, au prix de 79 francs. Les droits d'auteur seront reversés à l'association des familles de victimes et à la SEP-SOS.



Michel Slitinsky poursuit inlassablement sa quête d'historien (Photo Alain Dané, « Sud-Ouest »)

JEUDI 5 JANVIER 1989

Le Monde

En marge de la publication d'un livre

De nouvelles pièces pour le dossier d'instruction de l'affaire Papon

BORDEAUX
de notre correspondante

Avant de publier un ouvrage intitulé *le Pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux* (éditions Wallada, Bordeaux), Michel Slitinsky (1) a transmis les documents qu'il a utilisés au conseiller François Braud, magistrat bordelais chargé, depuis le 4 août 1987, de l'instruction de l'affaire Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944, après l'annulation par la Cour de cassation de tous les actes d'instructions antérieurs au 5 juillet 1983.

Le magistrat avait, rappelons-le, inculpé Maurice Papon le 8 juillet 1988 de « s'être, courant 1942, 1943 et 1944, rendu complice de crimes contre l'humanité ou d'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, participé à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour la commission de ces crimes ». A savoir : « L'arrestation et la séquestration de vingt-cinq personnes appartenant aux familles Rawdin, Husetowski, Fogiel, Aliswaks, Grunberg, Plewinski, Gryf, Sztajner, Junger et Stopnicki » (il s'agit des familles, pour la plupart, dont la constitution de partie civile était antérieure au 5 juillet 1983). Pour ce même dossier, M. Papon était aussi inculpé de « meurtre avec préméditation de ces mêmes personnes, de violences contre elles dans l'exercice et à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sans motif légitime », enfin de « l'enlèvement, l'enlèvement, le détournement ou le placement par fraude ou violences suivies de mort » de mineurs âgés de moins de quinze ans.

Outre les familles des victimes, huit associations se sont constituées partie civile contre M. Papon au cours de la seconde instruction, et notamment la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, la LICRA, ainsi que le consistoire central et le consistoire de Bordeaux.

Le père, le frère et la tante de Michel Slitinsky sont morts à Auschwitz. Lui-même n'a échappé à la déportation qu'en s'évadant par les toits du domicile familial à Bordeaux dans la nuit du 19 octobre 1942. Il avait dix-sept ans.

Aujourd'hui Michel Slitinsky fouille les archives pour tenter de reconstituer les mécanismes et de déterminer les responsabilités de l'administration française dans le génocide dont furent victimes les juifs en France.

Grâce à une série de soixante-quinze documents provenant notamment d'archives de police découvertes en 1986 à Bordeaux, l'auteur du *Pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux* s'efforce de reconstituer le rôle de la préfecture régionale et de son secrétariat général dans l'organisation et l'exécution des rafles anti-juives (dix au total) orga-

nisées à Bordeaux entre le 15 juillet 1942 et le 13 mai 1944.

L'établissement des listes, l'arrestation des juifs, l'aménagement du camp de Mérignac, où étaient parquées les victimes avant leur départ pour Drancy, la surveillance des gares, relevaient des autorités françaises. Cette organisation est minutieusement décrite dans une « note pour M. le préfet régional » en date du 3 juillet 1942, douze jours avant la première rafle dont cent soixante et onze personnes furent victimes. Le 20 juillet 1942, une note du secrétariat général de la préfecture de la Gironde à l'intendant de police manifeste « la satisfaction pour la manière dont a été menée à bien l'opération de police effectuée le 15 juillet sur l'invitation de la police allemande de sûreté et conformément à l'accord intervenu entre les autorités allemandes et le gouvernement français ».

« Les autorités girondines traitent au ralenti les questions de sauvetage », accuse, dans un autre chapitre, Michel Slitinsky. Il présente des fac-similés montrant que des hommes et des femmes qui avaient réussi à prouver leur ascendance catholique, conformément à la législation de juin 1941, ont été arrêtés, puis déportés. Silva Pricogine, répertoriée « orthodoxe », fut expédiée à Drancy le 26 octobre 1942, en même temps que René Michel, qui était dans la même situation. Le 17 novembre 1942, le commissariat aux questions juives s'adresse au préfet régional lui enjoignant de considérer que M^{me} Alice Léon « ne fait pas partie de la religion juive ». Elle n'en restera pas moins fichée

jusqu'en 1944 à la préfecture de la Gironde.

Plusieurs des documents présentés dans l'ouvrage sont signés Papon. Par lettre en date du 4 juillet 1942, à en-tête de l'inspection de la santé de la Gironde, le secrétaire général de la préfecture ordonne au docteur Schinazi (une des figures de la Résistance bordelaise) de « cesser toute activité médicale dans les huit jours » en vertu d'un arrêté du 27 juin 1942 lui « interdisant d'exercer sa profession en France ».

Le 21 octobre 1942, le secrétaire général rappelle aux sous-préfets de l'arrondissement de Bordeaux, à l'intendant de police et aux commandants de gendarmerie que « tous les événements qui permettent de conclure à une activité ennemie comme les descentes de parachutistes, les notes de sabotage, la préparation d'attentats (...) doivent être signalés directement et sans délai à la Feldkommandantur de Bordeaux ».

C'est l'ensemble de ces documents qui a été transmis au magistrat instructeur.

GINETTE DE MATHA.

(1) Auteur d'un autre ouvrage, *L'affaire Papon*, publié en 1986 (Alain Moreau).

EDITIONS WALLADA

B. P. 26 - 33025 BORDEAUX CEDEX
Tél. 56 06 00 02

2 OUVRAGES
120 DOCUMENTS

ALICE LÉON ROUGE
LES SERVICES POLITIQUES DU « NOUVEL OBSERVATEUR »

Numéro 1258, du 15 au 21 décembre 1988

Préface de Serge KLARSFELD

Papon: le coup de grâce

L'affaire Papon pourrait rebondir dans les prochains jours. Un des principaux plaignants, Michel Slitinsky, fils d'une famille juive déportée alors que Maurice Papon était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, apporte de nouvelles pièces au dossier dans un livre intitulé : « le Pouvoir préfectoral lavaliste à Bordeaux » (éditions Wallada). L'auteur assure que Papon aurait notamment révoqué des fonctionnaires favorables à la Résistance en 1943.

« Il y a une dizaine d'années, nous, les enfants juifs qui avions échappé à la déportation, nous déplorions que cette participation du régime de Vichy au sort impitoyable de nos parents ne fût pas encore inscrite dans la mémoire collective française. Notre constatation était claire et incontestable car elle s'appuyait sur l'inventaire des insuffisances et des lacunes des manuels d'histoire des classes terminales qui passèrent sous silence la collaboration policière de Vichy à la solution finale menée par les nazis.

Rien de ce terrible bilan n'était mentionné dans nos manuels d'histoire ou des agrégés de l'Université s'étaient ingénies depuis la Libération à camoufler cette dure vérité que nous venions exiger en hommage à nos familles détruites ; le véritable hommage, l'hommage de base : la vérité ; comment "cela" s'était exactement passé.

Mais cette vérité a été écrite et ne pourra plus jamais être truquée, comme elle le fut pendant si longtemps. »

SERGE KLARSFELD